

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1398

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : L.AHLOU Abdesslam

Date de naissance : 01.01.47

Adresse : 17 Rue Mesanges Et Provence Oasir Case

Tél. : 0643382864

Total des frais engagés : 66.600 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/10/2022

Nom et prénom du malade : Lohloou Abdesslam Age : 75

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Arthrose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : Y.H.L

Le : 06/11/2022

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.10.22			300,-	Dr R. AMRANI Optimiste Clinique de Casablanca 19, Rue des 1000 Millions Oasis - Casa Tel : 0522 25 71 71 (LG) - Fax : 0522 25 11 15 INPE : 091091520

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
AMRANI M'hamed Pharmacie SAAD 44, Bis Boulevard Abderrahim Bouabid (Ex. Jerrada) - Oasis - Casablanca Tél: 05 22 25 34 85 - INPE: 092051283	20.10.22	66,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

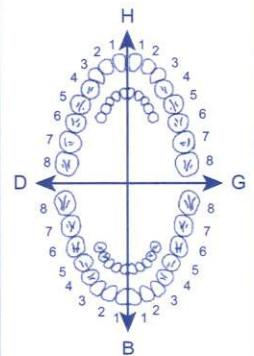
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	
Optique Mille Vertement Optométriste & Opticien	24.11.22					6300,00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

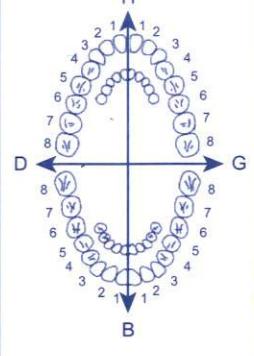
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**



17153

Casablanca le : .....  
20 octobre 2022

LAHLOU Abdeslam

VISRELAX

1 goutte a la demande, dans les deux yeux

66,00



Dr R. LAMRANI  
Ophtalmologiste  
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca  
Tél. : 0522.25.71.71 (S.G.) - Fax : 0522.25.11.15  
INPE : 091091520

**LAMRANI M'hamed**  
Pharmacie SAAD  
44, Cis Bouavent - Avenue Ben Bouabid  
(Ex. terrada) - Oasis - Casablanca  
Tél: 05 22 25 34 85 - INPE: 092051283

Urgence 24/24



Casablanca le :

20.02.22

BON DE REGLEMENT

Reçu de M.....

*Lahcen Abdesslam*

La somme de : TROIS Cent Dirhams  
300.00 DHS

Pour : CONSULTATION

Cachet et signature

Dr R. LAMRANI  
Ophtalmologiste  
Ophtalmo Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca  
Tél. : 0522 26 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15  
INPE : 091091520

Urgence 24/24



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



17153

Casablanca le : .....  
20 octobre 2022

LAHLOU Abdeslam

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Antireflets

VL : OD = + 2.50 (- 1.50 à 90°)

OG = + 1.75 (- 1.00 à 85°)

VP : ODG = Add : + 3.00

Dr. R. LAMIRANI  
Ophthalmologist  
Ophtalmo Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca  
Tél. : 0522.2571.71 (SLG) - Fax : 0522.2611.15  
INPE : 091091520

Optique Mille pour cent  
Optométriste & Opticien  
Urgence 24/24



**Optique 1000 %**

**Opticien - Optométriste**

**Facture :**

**07910**

**Date : 24. 11. 22**

**Nom.:**

**LA HLOU**

**Abdelslam**

**Prénom**

**Type des Verres**

**Horizon**

**CRM 7**

**AV 1.6**

**Monture**

**Rectal**

**1300,00**

**Vision de Loin :**

**OD Axe : 80° Cyl : -1.00 Sph : +2.50 2100,00**

**OG Axe : 85° Cyl : Sph : +1.50 2100,00**

**Vision de Près :**

**OD Axe : Cyl : Sph :**

**OG Axe : Cyl : Sph :**

**Add :**

**+3**

**Montant :**

**1300,00**

**N° 425 Centre - Ville Bd Anglais - Casablanca**

**ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426**

**T.P : 023451 - PATANT : 30057211**